

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
14 DECEMBRE 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le jeudi quatorze décembre à seize heures, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 8 décembre 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du Bureau à Limoges, sous la présidence de Bruno GENEST, Vice-Président.

Etaient présents :

M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme. Julie LENFANT

Absent excusé avec délégation de pouvoirs :

M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Gérard VANDENBROUCKE donne pouvoirs à M. Bruno GENEST
M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Absents :

Mme Anne ROBERT-KERBRAT, M. Jean-Louis NOUHAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Garanties d'emprunts pour le logement social

Limoges Habitat a sollicité la Communauté d'Agglomération pour obtenir des garanties sur deux prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour :

- 1) la construction de 4 logements pour l'opération « La Gagnerie » rue Anatole France sur la commune de St Gence pour le remboursement d'un prêt de 456 706 €,
- 2) la construction de 16 logements : Opération « Clos Fustel de Coulange » 235 et 239 rue Armand Dutreix à Limoges pour un prêt de 1 468 522 €.

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

En prenant en compte ces deux nouvelles garanties, le montant total garanti par Limoges Métropole pour le logement social s'élèverait à 54 512 683,15 €.

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts n°69557 et n°69551 que Limoges Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers LE TILBURY,
M. PHILIPPON (2ème dossier), TRANSHOP (2ème dossier), SUR LA LUNE ONE STEP

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 24 octobre dernier afin d'examiner quatre nouvelles demandes d'indemnisation.

Au vu des analyses de ces dossiers et des règles de calcul défini par le conseil communautaire du 30 mars 2016, le bureau communautaire :

- arrête le montant de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :
 - à 49 329 € pour la SARL LE TILBURY, située 8 rue du Consulat,
 - à 1 804 € pour l'entreprise de M. PHILIPPON située sur le marché de la place des Bancs,
 - à 4 423 € pour l'entreprise TRANSHOP située 26 rue du Temple,
 - à 6 173 € pour l'EURL SUR LA LUNE – ONE STEP située 26 place des Bancs.

- autorise le Président à signer les protocoles transactionnels avec ces commerces.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Travaux avenue de Louyat – Demande d'indemnisation pour dommage de travaux publics – Dossier La Cerise Sur Le Gâteau

Les travaux de réfection de voirie actuellement en cours avenue de Louyat ont engendré un préjudice commercial à la société « La Cerise Sur le Gâteau », qui exerce une activité de boulangerie-pâtisserie. Celle-ci a saisi Limoges Métropole d'une demande d'indemnisation pour dommage de travaux publics.

Ainsi, compte tenu de l'urgence de la situation, le bureau communautaire arrête le montant de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à 15 928 € pour la SAS La Cerise Sur le Gâteau située 139 avenue de Louyat à Limoges, au titre des pertes induites dans le cadre de circonstances exceptionnelles et autorise le Président à signer le protocole transactionnel avec ce commerce.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Année 2017 - Participation financière de Limoges Métropole aux journées bâtiments intelligents
French Tech organisées par le Pôle de compétitivité ALPHA Route des Lasers et des
Hyperfréquences

Le bureau communautaire donne son accord à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au
Pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers et des Hyperfréquences dans le cadre de
l'organisation des journées bâtiments intelligents French Tech qui se sont déroulées les 22 et 23
novembre 2017 et autorise le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Parc d'activités de la Grande Pièce - Cession d'une parcelle de terrain à la société PRB (Produits de Revêtement du Bâtiment) ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

La Société PRB, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits de revêtement du bâtiment, souhaite acquérir, un ensemble foncier d'environ 13 700 m² sur le Parc d'activités de la Grande Pièce pour y implanter une plateforme de distribution.

Le bureau communautaire accepte la candidature de la Société PRB, pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 13 700 m² situé sur le Parc d'Activités de la Grande Pièce à Limoges, moyennant la somme de 301 400 euros hors taxe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Création d'une voie nouvelle et d'un parking à Veyrac entre la route de Cieux et l'impasse du Clos

Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la commune de Veyrac

Dans le cadre du développement du secteur de la Mairie à Veyrac, il est prévu la création d'une voie nouvelle qui relierait la route de Cieux et l'impasse du Clos. Cette opération nécessitera la réalisation de travaux de voirie, d'aménagement et d'espaces verts.

Compte tenu de la domanialité du projet et de l'imbrication des compétences des deux entités dans la réalisation du projet, le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la commune de Veyrac ainsi que la convention de financement définitif.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 66 666 euros H.T. répartis comme suit :

- 42 000 euros H.T. pour Limoges Métropole,
- 24 666 euros H.T. pour la commune de Veyrac.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Création d'une voie de desserte pour la réalisation de logements sociaux, place de l'Europe
à Bonnac la cote

Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole et Limoges Habitat

Dans le cadre du développement du secteur du bourg de Bonnac la cote, il est prévu la création d'une voie de desserte qui desservirait l'opération de Limoges Habitat et également la crèche municipale. Cette opération nécessitera la réalisation de travaux divers de voirie, d'aménagement et de réseaux.

Compte tenu de la domanialité du projet et de l'imbrication des compétences des deux entités, le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec Limoges Habitat ainsi que la convention de financement définitif.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 344 000 euros H.T. répartis comme suit :

- √ 192 000 euros H.T. pour la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole ;
- √ 152 000 euros H.T. pour Limoges Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de
Limoges Métropole

Afin de mieux encadrer les demandes croissantes de déploiement des solutions semi-enterrées et enterrées pour une meilleure intégration paysagère, il convient de compléter le règlement de collecte afin de préciser les modalités de financement

Le bureau communautaire donne son accord aux modifications du règlement de collecte complété comme suit :

- pour un bailleur public ou un entrepreneur privé : la pose et la fourniture du conteneur enterré ou semi-enterré seraient prises en charge par Limoges Métropole et le terrassement serait pris en charge par le bailleur ou l'entrepreneur, y compris si l'équipement est implanté sur du domaine public pour des raisons techniques ;
- pour les communes membres de Limoges Métropole : la pose, la fourniture et le terrassement seraient pris en charge par la commune par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50% avec signature d'une convention spécifique à chaque projet d'implantation des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

CEDLM - Prix à la tonne de traitement pour l'année 2018

Le bureau communautaire vote, pour 2018 les tarifs à la tonne de traitement et d'évacuation des déchets reçus à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) dont le détail est précisé ci-dessous :

Traitement à la CEDLM des déchets ménagers : tarifs hors Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)	81,00 €
Traitement à la CEDLM des déchets d'activités de soins banalisés : tarif hors TGAP	103,00 €
Traitement à la CEDLM de Déchets d'Activité Economique : tarif hors TGAP	91,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2017

Marché d'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole
Avenant n°11

La CEDLM ayant été mise en service en 1989, elle entre dans une phase d'obsolescence amplifiée et son remplacement par un nouvel outil de traitement s'impose. Dans l'attente et au vu du calendrier de mise en œuvre d'une solution de substitution, Limoges Métropole se voit dans l'obligation de prolonger la durée de vie de cet équipement jusqu'en 2027 et d'anticiper des travaux non prévus initialement au contrat pour les amortir sur une plus grande période.

L'avenant n°11 a donc pour objet de prendre en compte ces adaptations nécessaires et représente une plus-value financière de 5,93 % du montant initial du marché, reconduction incluse. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2017 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°11 au marché d'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole avec la Société de Traitement et de Valorisation des Déchets du Limousin (STVL).

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Accord-cadre afférent à l'évacuation et l'élimination des boues des stations périphériques de traitement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole -
Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le marché pour les prestations d'évacuation et d'élimination des boues des stations de traitement des eaux usées implantées sur le territoire de Limoges Métropole à l'exception de celles traitées par la station principale de Limoges arrivant à terme, il est nécessaire de relancer une consultation pour garantir la pérennité de l'exploitation des stations. Il est proposé de relancer ce marché pour une durée s'achevant au même moment que le marché afférent à la station principale afin qu'à ce terme, un marché global et unique pour les boues de stations, extérieures et principale, puisse être lancé.

Ainsi, le bureau communautaire autorise le lancement de la consultation « Evacuation et élimination des boues des stations périphériques de traitement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole », en appel d'offres ouvert, sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans montant minimum ni maximum, dans la limite des crédits disponibles et pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an. L'estimation annuelle s'élève à 42 160 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2017

Participations financières à la réalisation de logements sociaux collectifs

Afin de concourir aux enjeux de son Programme Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement :

avec Dom'Aulim pour la réalisation:

- de 22 logements situés 6 rue Martial Pradet à Limoges (Opération La Manufacture) pour un montant de 80 000 euros,

et avec l'Odhac pour la réalisation :

- de 16 logements, situés 3 rue Bernart de Ventadour à Rilhac Rancon pour un montant de 82 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Participation financière aux actions de promotion et de soutien de l'habitat participatif
organisées par l'association "Dessine-moi un logement"

L'association « Dessine-moi un logement » sollicite une participation financière de la part de Limoges Métropole à hauteur de 4 000 € répartis comme suit :

- 2 000 € pour la préparation et la réalisation d'une troisième édition en 2018 des Journées Habitat et Initiatives Solidaires consacrées à l'habitat participatif,
- 2 000 € pour la création et l'animation par l'association « Dessine-moi un logement » d'un Groupe d'Appui Technique (GAT) rassemblant les différents acteurs concernés par le champ de l'habitat participatif

Le bureau communautaire donne son accord à cette subvention de 4 000 € et autorise le Président à signer une convention de financement avec l'association « Dessine-moi un Logement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2017

Conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales
d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics, le bureau communautaire autorise le Président à signer :

- une convention tripartite, d'une durée de trois ans, avec le Département de la Haute-Vienne et le syndicat mixte DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin), pour une durée de trois ans, dans le cadre d'un marché de déploiement du très haut débit sur le département de la Haute-Vienne. Une clause sociale à hauteur de 14 600 heures a été intégrée dans l'exécution de ces travaux,
- une convention, d'une durée de trois ans avec le promoteur immobilier J2L à intervenir à l'occasion d'un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), acquis par Dom'Aulim, de 24 logements sociaux collectifs sur la ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Convention de partenariat avec Prisme Limousin pour le dispositif "les chemins pour l'emploi"

Prisme Limousin qui assure le pilotage de chroniques sonores quotidiennes d'informations et de reportages consacrés à l'emploi, la formation professionnelle, les métiers, les changements du travail, l'insertion et la création d'activité, intitulées "Les chemins pour l'emploi", a sollicité le renouvellement du partenariat existant avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Le bureau communautaire accorde le versement d'une subvention de 1 200 € dans le cadre de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention de partenariat 2017 entre Prisme Limousin et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Création d'une aire de retournement - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Couzeix, 22 rue des Forgerons "Villefélix", propriété de Dom'Aulim, au profit de Limoges Métropole

Afin de pouvoir réaliser des travaux de voirie pour la création d'une aire de retournement pour les camions de collecte sur la commune de Couzeix, le bureau communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 500 €, partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 41 m² environ, située 22 rue des Forgerons sur la commune de Couzeix, appartenant à la société DOM'AULIM.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2017

Mise en place d'une prestation d'infogérance du système d'information de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole - Exonération du paiement des pénalités de retard

Dans le cadre du marché conclu avec le groupement d'entreprises ECONOCOM-OSIATIS France (mandataire) / CIS VALLEY pour une prestation d'infogérance du système d'information de Limoges Métropole, la phase de migration a pris du retard et les étapes d'optimisation et de Vérification de Service Régulier ne peuvent pas être considérées comme démarrées.

Conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatives au déploiement des prestations, une pénalité de retard d'un montant de 101 995,92 € TTC pourrait être appliquée au groupement.

Or considérant que les difficultés techniques rencontrées sont plus importantes que prévu et qu'elles n'ont entraîné aucun préjudice pour la communauté d'agglomération, celle-ci peut, à titre très exceptionnel, exonérer totalement le groupement d'entreprises ECONOCOM-OSIATIS France/CIS VALLEY du paiement de ces pénalités.

Le bureau communautaire donne son accord à l'exonération totale du groupement du paiement des pénalités de retard au présent marché.

ADOPTE

Se sont abstenus :

M. Vincent LEONIE

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

M. Guillaume GUERIN

M. Emile-Roger LOMBERTIE

Mme Sarah GENTIL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Réfection du réseau d'assainissement collectif, des branchements unitaires et création d'une station d'épuration du village de Conore à Peyrilhac - Exonération partielle des pénalités de retard

Dans le cadre de travaux pour la réfection du réseau d'assainissement collectif, des branchements unitaires et la création d'une station d'épuration au village de Conore à Peyrilhac le marché de travaux de réfection du réseau et des branchements unitaires d'assainissement (lot 1) a été confié à l'entreprise HEBRAS TP, pour un montant de 287 347,48 € HT.

Les travaux se sont achevés le 24 juillet 2017 affichant un retard de 46 jours sur la date prévue d'achèvement des travaux en plus d'un retard pour la remise des documents durant la période de préparation du chantier.

De ce fait, une pénalité d'un montant total de 30 800 € HT pourrait être appliquée à la société HEBRAS TP conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Or, au regard des difficultés techniques rencontrées, liées à la dureté du rocher qui ont limité les cadences d'avancement du chantier, du coût final des travaux menés pour la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole diminué de près de 50% soit 149 151,30 € HT au lieu de 287 347,48 € HT, le bureau communautaire accorde, à titre exceptionnel, à cette entreprise une exonération partielle du paiement des pénalités de retard au présent marché. Cette modulation du montant des pénalités repose sur une révision à la baisse de 50% du montant total des pénalités, soit 15 400 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Missions d'audit et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la gestion externalisée du centre aquatique

Lancement de la procédure

Dans la perspective du renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique qui arrivera à échéance le 11 janvier 2020, il est nécessaire de procéder dès le 1er semestre 2018 à un audit sur ses conditions d'exécution et de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un éventuel renouvellement de la gestion externalisée de cet équipement.

Aussi, le bureau communautaire autorise le lancement de cette consultation qui est estimée au total à un montant de 100 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Reconduction de la convention d'occupation d'une partie des locaux du gymnase de Bonnac-La-Côte dans le cadre de la gestion du vélodrome communautaire

Limoges Métropole et la commune de Bonnac la Côte ont conclu une convention relative à l'occupation des locaux construits par extension du gymnase communal et dédiés exclusivement aux activités du vélodrome.

La convention initiale devant prendre fin le 28 février prochain, le bureau communautaire donne son accord à la conclusion d'un avenant de prolongation à cette convention, qui serait à nouveau d'une durée de trois mois reconductible une fois dans l'attente de leur acquisition par la Communauté d'Agglomération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Modifications des grilles tarifaires 2018
Centre aquatique et Zénith de Limoges Métropole

Concernant le Centre Aquatique, le bureau communautaire donne son accord à la mise en place d'une nouvelle offre commerciale réservée uniquement aux + de 60 ans et valide la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2018.

Concernant le Zénith, le bureau communautaire approuve les modifications des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à divers organismes pour
l'année 2018

Afin de faciliter l'exercice de ses compétences, la Communauté d'Agglomération adhère à plusieurs organismes lui permettant de bénéficier d'un réseau d'échanges d'expériences ou encore de favoriser le développement de nouvelles actions.

A cet effet, le bureau communautaire donne son accord au renouvellement de ces adhésions pour l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 décembre 2017

Services communautaires - tarifs de remboursement des prestations de service, des frais de personnel et de matériel - année 2018

Le matériel communautaire est susceptible d'être utilisé par des organismes divers et des particuliers (panneau mobile de signalisation, location d'un feu de trafic provisoire...).

Le bureau communautaire adopte les nouveaux tarifs pour l'année 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

